

COLLECTIF « Pour préserver le quartier du Château »

A Monistrol sur Loire, le 1^{ER} février 2021

Objet : Question au CM du 5 février 2021

LETTRE OUVERTE à Monsieur le Maire et Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Lors de la séance du Conseil municipal du 5 février 2020 est prévu la présentation et un débat concernant le PADD. Cette étape rentre dans le cadre de la révision du PLU que vous avez engagée et qui débouchera sur de nouveaux paramètres dont certains attendus du fait de l'évolution de la réglementation et des orientations de l'Etat concernant entre autres la qualité environnementale et la préservation du patrimoine historique.

Dans ce contexte, nous, habitants et personnes concernées ou attachées au « quartier du Château » à Monistrol sur Loire et à ce qu'il représente au titre du patrimoine historique, de la qualité de vie et environnementale des monistroliens souhaitons vous faire part de notre étonnement quant à la décision que vous avez prise de répondre favorablement à la demande de permis de construire déposée pour un bâtiment R+2 comprenant 15 logements rue Antoine de Senecterre. (PC délivré le 03/12/2020)

A noter que la Cour d'Appel a, sous votre précédent mandat, condamnée la commune de Monistrol à payer 1 500 € d'amende pour un projet de même envergure à ce même emplacement.

Nous restons dans l'incompréhension face à ce permis de construire délivré le 3 décembre 2020 dans le périmètre du Château . En effet ce quartier est un secteur résidentiel de centre-ville, essentiellement composé de bâtiments de faible hauteur (maisons individuelles, maison de retraite) ; La rue Senecterre est uniquement composée de « petites maisons de ville » alignées d'une hauteur réduite.

D'une part, la volumétrie de l'immeuble en question est selon nous tout à fait démesurée et inadaptée à la typologie du quartier.

D'autre part, un parking souterrain de 30 places sortant sur la petite rue Vitalis Royer est prévu dans cet immeuble. Cette rue est étroite et cette entrée posera inévitablement un problème d'accès, de circulation et de sécurité.

La question de la circulation et du stationnement est déjà suffisamment prégnante à certaines heures dans les rues à proximité du fait de la présence de la Maison de retraite, des salles du château, de l'école ND du Château, du jardin public, du cimetière, du centre-ville...

De plus, cette construction entraîne une destruction d'arbres anciens qui ne pourront être remplacés à l'identique faute d'espace du fait de la circulation engendrée par ce projet. Ce-dernier va à l'encontre des préconisations environnementales de végétalisation et de préservation des espaces verts qui permettent de conserver un peu de fraîcheur en centre-ville.

Ce projet viendra grandement perturber la qualité et tranquillité de ce quartier jusqu'à ce jour préservé puisqu'à proximité du centre et dans le périmètre du patrimoine historique. Il occasionne de plus d'importantes nuisances pour certains riverains qui seront de fait privés de lumière.

Pour compléter, il nous paraît opportun de signaler que les réseaux actuels sont suffisamment dimensionnés pour les habitations existantes (eaux pluviales et eaux usées) et qu'aucune réclamation n'a été formulée. Toutefois, ceux-ci ne répondent pas aux exigences d'un tel projet. Il aurait donc été très aisé de faire un refus en avançant ce motif. Mais la commune préfère engager des frais considérables et non prévues initialement pour permettre la réalisation de cet immeuble.

Les donneurs d'une autorisation de construire ne devraient-ils pas prendre en compte l'ensemble de tous ces aspects ?

Pourquoi une telle obsession ? n'y a-t-il pas suffisamment d'espace à Monistrol pour construire des projets d'une telle envergure ? pourquoi venir dénaturer ce quartier en y implantant un immeuble d'une telle capacité ? Ne serait-il pas mieux de privilégier d'autres types de constructions moins imposantes et plus harmonieuses avec l'existant ?

Nous regrettons que vous ne portiez pas dans votre projet politique pour la commune et le centre-ville un objectif de préservation des abords de notre patrimoine historique dans l'intérêt collectif des monistroliens et des visiteurs qui sont amenés à parcourir les allées du Château et le parc existant, à découvrir et apprécier notre patrimoine.

Dans ce contexte de crise sanitaire il ne nous est pas possible de participer à la séance à huis clos du conseil municipal aussi, nous vous remercions Monsieur le Maire, de bien vouloir en faire lecture à tous les élus.

Nous vous prions de croire Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux en nos salutations.

NOMS	ADRESSES	SIGNATURES